

CONSEIL COMMUNAL

REUNION DU LUNDI 29 OCTOBRE 2007

L'an deux mil sept, le vingt-neuf du mois d'octobre à 19 H 00, en suite d'une convocation adressée régulièrement par le Collège Communal aux Membres du Conseil, sont présents :

- M. Jean-Jacques FLAHAUX, Député-Bourgmestre, Président ;
- MM. FIEVEZ. CANART. DAYE. Mme THIBAUT. M. Vastersaegher, Echevins
- MM. SCHOLLAERT. DE SMET. Mme ROOBAERT. MM. ROSSAY. LECHENE.
FERNANDEZ-CORRALES. MANZINI. Mmes DAVID. DECORT. SAUVAGE. M. PAUL.
Mmes SMETS. DUPONT. CORBISIER. GOREZ. Conseillers Communaux.
- M. Philippe du BOIS d'ENGHIEN, Secrétaire Communal.

Madame Véronique MATTON, Présidente du C.P.A.S, participe à la réunion.

Monsieur RENARD, Echevin, Messieurs JEANMART. LIEDS. GAILLY. BAILLEUX. CORDIER, Conseillers Communaux sont absents et excusés.

Avant-réunion : présentation au Conseil Communal et à la C.C.A.T.M du projet de plan communal de mobilité (P.C.M).

Monsieur le Président accueille les représentants de la firme Transitec venus présenter le projet de plan communal de mobilité.

Avant cette présentation, Monsieur l'Echevin Vastersaegher détaille les différentes phases de préparation de ce P.C.M.

La parole est ensuite donnée aux Membres du Conseil Communal.

Monsieur le Conseiller Manzini remercie tout d'abord les citoyens et la plate-forme brainoise pour une mobilité durable, le bureau Transitec, l'Echevin Vastersaegher, l'ancienne majorité qui a initié le P.C.M. et la nouvelle qui l'a poursuivie.

Au nom du Groupe Ecolo, il espère que ce projet ne restera pas lettre morte.

Le Groupe Ecolo a également apprécié la manière dont ce dossier a été mené, avec une forte participation citoyenne, il espère que d'autres actions notamment en matière de jeunesse ou d'environnement seront traitées de la même manière.

Monsieur le Président : je suis tout à fait d'accord avec vous mais ce plan n'est pas réellement arrêté aujourd'hui.

Il faut d'abord consulter la population une nouvelle fois.

Il reste donc qu'il s'agit d'un document à casser.

Monsieur le Président remercie ensuite les intervenants qui, en qualité d'experts, ont eu un regard particulier sur les problèmes de la Ville de Braine-le-Comte.

Madame la Conseillère Roobaert : comme moi, vous avez entendu qu'il y a à Braine-le-Comte, un problème important de mobilité dû aux problèmes de circulation aux abords des écoles.

Il faudrait donc faire participer à ce P.C.M. toutes les directions scolaires.

Madame la Conseillère David : à ce sujet, n'oublions pas l'accès problématique à notre Académie de Musique.

Monsieur le Président : effectivement, la solution passe peut-être par une délocalisation de certaines parties de cette Académie.

Nous y pensons.

Monsieur le Conseiller De Smet : à propos du site de l'école Normale. C'est vrai qu'il y a 400 élèves dans le supérieur pédagogique et qu'un grand nombre de ces derniers viennent en voiture.

Par rapport au contournement de la nationale 6, il y a dans le prolongement de la rue des Postes une ancienne route qui pourrait être utilisée.

Monsieur le Conseiller Schollaert : quid du financement de ces travaux ?

Monsieur X du groupe Pisaer : si le plan communal de mobilité est approuvé, la Ville peut introduire des demandes et obtenir 75 % de subside au lieu des 60 % obtenus dans le cadre des plans triennaux Ellassiques.

Monsieur le Conseiller Manzini : je trouve particulièrement séduisante l'idée du mini-contournement via le futur lotissement au sud de la Ville.

Bonne idée que de faire payer les lotisseurs qui sont en partie responsables des problèmes de mobilité que nous rencontrons.

Monsieur le Président : voilà longtemps que je défends cette idée. Souvenez-vous que je n'ai pas obtenu en son temps, la prise en charge par le constructeur de l'immeuble « Le Ceriseau » du rond-point avec la rue d'Ecaussinnes !.

En tout cas, soyez sûrs que nous l'obtiendrons avec le futur rond-point qui partira de la rue du Ceriseau vers l'arrière de la gare.

Monsieur le Conseiller Fievez : il ne faut pas attendre l'arrivée du R.E.R. pour entreprendre les travaux nécessaires.

Monsieur le Président remercie alors les interlocuteurs dont les représentants des firmes Transitec et Pisaer et clôt l'entretien.

SEANCE PUBLIQUE

Il est alors 20 H 40, avant d'aborder en séance publique, l'examen des points prévus à son ordre du jour, les Membres du Collège informent le Conseil Communal et l'Assemblée sur le suivi des dossiers :

- de pollution aux P.C.B. à Hennuyères
- du projet de piscine intercommunale
- des « problèmes » de sécurité en centre-ville

C'est ainsi :

- a) qu'en ce qui concerne la pollution aux P.C.B. à Hennuyères
Monsieur l'Echevin Daye explique que la Spaque a rendu un rapport, il y a 10 jours sur la situation de la pollution dans la prairie des époux Dehoux (fermiers contaminés).
Le plan de réhabilitation du site doit par ailleurs être introduit dans les six mois par le propriétaire.
En attendant, la Ville continue à insister auprès des locataires pour qu'ils régularisent, le cas échéant, leur situation.
C'est ainsi que 77 locaux sont en ordre, 2 sont en cours de remise en ordre, 12 locaux sont vides et 38 ne nécessitent pas de permis ou n'ont toujours pas régularisé leur situation.

Monsieur l'Echevin Vastersaegher précise qu'en ce qui concerne la ferme Dehoux, la situation n'est toujours pas définitive pour le problème de l'état sanitaire des animaux.

Monsieur le Conseiller Manzini : combien avons-nous versé au fermier ?

Monsieur le Président : une avance d'environ 22.000 €.

Monsieur le Conseiller Manzini : leur lait n'est plus payé.
Allons-nous intervenir ?

Monsieur le Président : nous sommes à leur écoute.

Monsieur le Conseiller Manzini : qu'en est-il des travaux de dépollution du site ?
On dit qu'ils ne sont pas encore terminés.

Monsieur l'Echevin Daye : c'est exact. Tout n'est pas encore terminé mais il n'y a plus de risque. La qualité de l'eau est bonne.

Monsieur le Conseiller Manzini : la Ville va-t-elle clôturer la Favarge ?

Monsieur le Président : cette obligation incombe aux riverains.

Monsieur le Conseiller Manzini : pourquoi ne communiquez-vous plus avec la population ?

Cette dernière à l'impression qu'on lui cache des choses.

Monsieur le Président : bien au contraire. C'est notre souci de communiquer qui nous a poussé à parler de cette question en début de Conseil Communal.

- b) en ce qui concerne le projet de piscine inter communale
Monsieur l'Echevin Daye explique que Monsieur le Député-Bourgmestre va se rendre, demain à 14 H 00, avec les Bourgmestres de Soignies et d'Ecaussinnes, chez le Ministre Antoine pour voir si la Région Wallonne veut bien admettre le projet de la Ville avec localisation de la future piscine au carrefour de la R.N. 57 et de la R.N. 6

Monsieur le Conseiller Manzini : le 8 octobre, le Conseil Communal d'Ecaussinnes a trouvé que ce projet était trop cher !.

Monsieur le Président : le % d'Ecaussinnes (17 %) n'a jamais bougé !.

Monsieur le Conseiller Schollaert : il est dangereux de faire des toutes-boîtes en disant que vous avez mis un coup d'accélérateur pour ce dossier. Vous avez fait des promesses mais vous ne saurez pas les tenir. Braine-le-Comte a perdu un an !.

Monsieur le Président : alors là, vous êtes gonflé : vous avez fermé la piscine en mai 2002 et il a fallu attendre fin 2006 pour que vous obteniez des subsides !.

Monsieur l'Echevin Fievez : il y a effectivement 1.300.000 € de subsides qui nous sont réservés.

Ce n'est pas maintenant qu'il faut faire du négativisme.

- c) en ce qui concerne les problèmes de sécurité en centre-ville.
Monsieur le Président rappelle qu'une réunion spécifique se tiendra ce 31 octobre à 19 H 00 dans la salle du Conseil pour évoquer, avec la population, les problèmes de sécurité que Braine-le-Comte a rencontré ces derniers jours.

Monsieur le Président évoque ainsi la suite de l'agression du frère de Madame la Conseillère Karina Decort et les actes inadmissibles auxquels se sont livrés les 4 joueurs de football de Tubize.

Monsieur le Président conclut toutefois sur un aspect positif : lors de la dernière réunion de concertation avec les directions scolaires, il a été constaté qu'il y avait nettement moins de faits délictueux cette année-ci que l'année passée.

Il est alors 21 H 35 et l'Assemblée aborde l'examen des points prévus à son ordre du jour :

1 FINANCES COMMUNALES

A Réparation de l'autopompe du service Incendie - Dépense urgente Ratification d'une décision du Collège Communal du 14 septembre 2007 Décision

Cf délibé

B Budget de l'exercice 2007 - Modifications budgétaires n°s 2 - Approbation Monsieur le Député-Bourgmestre par ailleurs, Echevin des Finances, présente alors en détail, les modifications budgétaires n°s 2 de l'exercice 2007.

Il répond ensuite aux questions de l'Assemblée :

Madame la Conseillère David : en fait, vous avez déjà répondu à quelques questions en présentant ces modifications budgétaires.

Je voudrais juste faire quelques remarques comme par exemple, le boni arrive en fin d'année à 31.000 € . En 2006, nous étions à 23.000 €.

Au 02, vous parlez de 35.000 € de dépenses mais vous oubliez les recettes de 70.000 €.

L'ancienne majorité n'était donc pas aussi mauvaise que ce que vous nous dites parfois.

Pour ce qui concerne les intérêts débiteurs : je trouve que malgré les straight loan, ils sont encore fort élevés.

Monsieur le Président : nos grandes rentrées (précompte immobilier ou taxes additionnels à l'I.P.P.) arrivent surtout en fin d'année.

Ainsi, par exemple, nous n'avons rien reçu en matière de précompte immobilier ces derniers mois.

Madame la Conseillère David : les frais de correspondance et de téléphone ont augmenté de 25 %.

Monsieur le Président : il a fallu payer les 2.500 € du nouveau central.

Madame la Conseillère David : les frais de représentation ont eux aussi augmentés dans des proportions non négligeables : plus 40 %.

Monsieur le Président : il s'agit uniquement de frais collectifs. Vous remarquerez que les frais de déplacement des Membres du Collège Communal ont disparu.

Madame la Conseillère David : les dépenses en matière de gaz et de mazout ont diminué.

Monsieur le Président : c'est dû aux bonnes conditions climatiques que nous avons connues.

Madame la Conseillère David : un très bon point : les intérêts de retard ont diminué de 2.500 €. Je suppose qu'il s'agit là de la bonne gestion de Madame la Receveuse Communale, f f.
Par ailleurs, je regrette que vous ayez diminué de 8.500 € les crédits prévus pour la signalisation routière et enfin je me demande pourquoi le projet d'immersion en néerlandais a disparu.

Monsieur le Président : nous n'avons pas assez de crédit pour réaliser quelque chose de correct cette année-ci.

Madame la Conseillère David : peut-être, mais il est dommage que vous n'ayez pas utilisé le budget initialement prévu pour commencer avec certaines classes.

Monsieur le Conseiller Manzini : parmi les dépenses admissibles, j'ai constaté que vous avez diminué le crédit prévu pour la solidarité mondiale pour le faire passer de 2.000 à 1.000 €.

Monsieur le Président : je suis le premier à avoir inscrit un crédit en la matière. Nous venons de décider au Collège de cette semaine, de consacrer un crédit de 500 € pour aider l'opération 11.11.11.

Monsieur le Conseiller Manzini : bravo pour la recherche du coût vérité en matière de déchet.

A cet égard, quels sont les moyens que vous allez mettre en œuvre pour diminuer la facture de nos citoyens ?

Monsieur le Président : sur base de la proposition de la Commission Environnement, nous avons prévu l'octroi de prime pour l'acquisition de compostière ou vermicompostière.
Je regrette d'ailleurs que votre représentant ne se soit jamais présenté à cette commission !.

Monsieur le Conseiller Manzini : c'est parce qu'il n' a pas été invité.
Je souhaiterais d'ailleurs que l'on note qu'il convient, à l'avenir, d'inviter Monsieur Crovatto, notre représentant.

Monsieur le Conseiller Schollaert : vous avez l'air heureux en présentant cette M.B.
Je suis moi-même heureux d'avoir pu participer à votre bonheur puisque effectivement, je vous ai laissé près de 67.000 € de recettes aux exercices antérieurs.
Vous nous dites que vous attendez encore 50.000 € à l'I.P.P c'est tant mieux.
Il reste que je ne suis pas près d'oublier ce que vous avez écrit sur moi.
C'est vrai que vous avez pu nous proposer une dernière modification budgétaire « vérité » en adaptant toutes les recettes à ce qui est effectivement rentré et toutes les dépenses à ce qui a été effectivement dépensé.
Si vous avez pu le faire c'est parce que vous avez pu obtenir les résultats des comptes.
Malheureusement cela n'a jamais été mon cas.
Malgré tout, vous constatez combien il est difficile de bien budgétiser puisque vous vous êtes planté au niveau de certaines taxes.
Vous avez fait même mieux que moi puisqu'en ce qui concerne les amendes administratives, vous avez été obligés de réduire vos prétentions en matière de recettes de 80 % !.

Monsieur le Président : peut-être, mais moi je l'ai fait avant d'attendre le compte !.

Monsieur le Conseiller Schollaert : moi, je ne pouvais pas le faire.

Monsieur le Président : ce que je vous reproche c'est de ne pas avoir réagi alors que vous aviez connaissance d' éléments qui vous auraient permis de rectifier le tir en cours d'année.

Monsieur le Conseiller Schollaert : avez-vous prévu de réaliser un audit énergétique ?

Pourquoi ne pas travailler comme le fait Charleroi ?

Monsieur l'Echevin Daye : nous étudions actuellement plusieurs propositions intéressantes qui nous sont faites.

Monsieur le Conseiller Schollaert : la libération du marché de l'énergie va nous faire payer plus cher.

Qu'en est-il de la centrale d'achat ?

Monsieur le Président : nous en sommes membres.

Monsieur le Conseiller Schollaert : je reviens sur le projet du Poseur.

Y aura-t-il une demande de petite infrastructure sportive ?

Monsieur l'Echevin Daye : oui.

On passe alors au vote et les modifications budgétaires de l'exercice 2002 sont approuvées par 15 oui des Conseillers M.R. - P.S. 2 non des Conseillers Ecolo et 4 abstentions des Conseillers I.C.

C EMPRUNTS COMMUNAUX

- Subvention pour l'acquisition de matériel pour améliorer la propreté et la sécurité publiques - Acquisition d'un camion immondices - Remboursement anticipatif de l'emprunt

Cf délibé

- Acquisition de vestes de feu subsidiées pour le service Incendie - Programme 2006 - Financement par désaffectation et réaffectation de soldes d'emprunts disponibles et / ou de fonds propres. - Vote

Cf délibé

- Acquisition de casques de pompier subsidiés pour le service Incendie - programme 2007 - Financement par emprunt - Vote

Cf délibé

- Travaux de restauration de l'Eglise St Géry à Ronquières - Décompte final - Remboursement anticipatif des emprunts - Vote

Cf délibé

- -Eglise protestante unie de Belgique - Paroisse d'Ecaussinnes - Braine-le-Comte
Travaux de remise en état de la cuisine de la salle Lheureux - Quote-part à charge de Braine-le-Comte - Financement par désaffectation et réaffectation de soldes d'emprunts disponibles - Vote

Cf délibé

- Extension de la fibre optique (phase3) en vue de l'installation de caméras de surveillance - Financement par désaffectation et réaffectation de soldes d'emprunts disponibles - Vote
Monsieur le Conseiller Manzini : tout cela va coûter fort cher.
Je souhaiterais que pour le prochain Conseil Communal, vous nous fassiez le relevé de ce que l'installation de ces caméras de surveillance a déjà coûté à la Ville.

Monsieur l'Echevin Daye : ce sera demandé.

Et l'Assemblée d'approuver le financement par désaffectation et réaffectation de soldes d'emprunts disponibles du projet précité par 19 voix oui et 2 non des Conseillers Ecolo.

D Impositions communales

Taxe sur le personnel de bar - Modification - Vote

Monsieur le Président : si nous avons mis en perception cette taxe au taux de 15.000 € comme prévu initialement, c'est comme si nous avons pris un arrêté de fermeture de l'établissement. Comme par ailleurs, les plaintes à l'encontre de cet établissement ont pratiquement totalement cessé, nous vous proposons de diminuer le montant de la taxe pour la porter à 5.000 €.

Madame la Conseillère David : dites plutôt que vous voulez promouvoir ce genre de bar !. C'est une insulte aux riverains.
N'est-ce pas une façon de ne pas percevoir la taxe ?

C C 29 octobre 2007

Monsieur le Président : 5.000 € ce n'est pas un cadeau aux intéressés !.
Par ailleurs, je retrouve chez vous, des relents de morale judéo chrétienne d'un autre âge.

Madame la Conseillère David : cela n'a rien à voir avec un débat politique.

Monsieur le Conseiller Manzini : cela n'a rien à voir avec la morale.
La situation dans le quartier ne s'est pas améliorée : les clients de cet établissement dépassent encore allégrement les heures de fermeture.

Monsieur le Président : depuis 3 mois, je n'ai plus reçu un seul appel contre ce bar.
Et l'Assemblée de décider de modifier l'imposition communale précitée par 15 voix pour des Conseillers M.R. - P.S. et 6 voix contre des Conseillers I.C. - Ecolo.

E Vérification de la caisse de Madame la Receveuse Communale, f f pour les 2^{ème} et 3^{ème} trimestre 2007 -
L'Assemblée prend note des procès-verbaux de vérification de caisse en question.

F Régie Foncière Communale -
Octroi du subside prévu au service extraordinaire du budget 2007
Décision.

Cf délibé

G Placements - Définition du profil d'investisseur de la Ville par la Banque Dexia
Décision.

Cf délibé

2 FABRIQUES D'EGLISES

A Fabrique d'Eglise St Géry à Ronquières
- Compte de l'exercice 2006 - Avis à émettre

Cf délibé

- Travaux de reconstruction de la cheminée du presbytère de Ronquières
Délibération du Conseil de Fabrique du 15 mars 2007 - Avis à émettre.
Monsieur le Président évoque alors le problème d'une décision prise, sans respect des règles financières applicables, par la Fabrique d'Eglise de Ronquières.
S'engage alors un débat sur la nécessité, pour les fabriques d'Eglise, du strict respect des règles en la matière.

Madame la Conseillère David rappelle que la dépense en question a été réalisée dans un souci de sécurité et pour faire vite.
Sans aucune intention frauduleuse.

D'autres Conseillers estiment qu'il n'y a aucune raison pour que les Fabriques d'Eglise ne respectent pas scrupuleusement les instructions budgétaires ou la loi sur les marchés publics.
Il est notamment suggéré à Monsieur le Président d'organiser une réunion avec les 6 Conseils de Fabrique d'Eglise pour les « recadrer » .

Après discussion, le Conseil décide d'émettre un avis favorable sur la délibération précitée par 4 voix pour des Conseillers I.C. et 17 abstentions des Conseillers M.R. - P.S. et Ecolo.

- B** Eglise Protestante d'Ecaussinnes
Budget de l'exercice 2007 - Modification budgétaire n° 1 - Avis à émettre

Cf délibé

- 3** **C.P.A.S**
Budget de l'exercice 2007 - Modifications budgétaires n° 2
Approbation
Madame la Présidente du C.P.A.S prend alors la parole et présente dans le détail, les modifications budgétaires n° 2 de l'exercice 2007 du C.P.A.S.
A l'issue de cette présentation, la parole est donnée aux Membres du Conseil :

Madame la Conseillère David : il est clair, mais je vous l'avais déjà dit que le budget 2007 du C.P.A.S a été mal estimé puisqu'il vous manque 167.000 €.

J'apprends avec plaisir, qu'en 2008, vous allez nous présenter un budget vérité.

Je déplore la diminution de 17.500 € pour la guidance sociale énergétique. Il y a également eu une diminution importante en matière de titre service. Vous faites des économies en matière de personnel, faites toutefois attention au non respect des quota AWIPH.

Par ailleurs, j'ai constaté que vous avez fait beaucoup d'effort d'économie. Je regrette toutefois la suppression de la moitié des jouets de la crèche.

Monsieur le Président : lors du vote du budget du C.P.A.S. 2007, je vous avait dit que si c'était nécessaire, on reverrait à la hausse la dotation du C.P.A.S : nous l'avons fait. Pour le budget 2008, je vous promets que nous tiendrons compte de tous ces chiffres. Ce sera pénible, mais nous devons ainsi avant d'élaborer le budget communal, prévoir un surcoût de 400.000 € pour venir en aide au C.P.A.S.

Et l'Assemblée d'adopter la résolution suivante :

Cf délibé

- 4 SOCIETE WALLONNE DES EAUX**
Incorporation de la réserve disponible au capital
Souscription de parts sociales - Vote

Cf délibé

- 5 INVESTISSEMENTS**
A Transformation et rénovation de l'Hôtel de Ville Grand-Place, 39
Avenant au contrat d'honoraire avec l'auteur de projet - Approbation

Cf délibé

- B Travaux d'entretien des sentiers communaux - Exercice 2007
Approbation des conditions et choix de passation du marché.

Cf délibé

- C Travaux d'élagage et d'abattage d'arbres dangereux - Exercice 2007
Décision et choix du mode de passation du marché

Cf délibé
- D Travaux d'entretien aux trottoirs de la Ville - Exercice 2007
Approbation des conditions et choix de passation du marché

Cf délibé
- E Travaux de curage des fossés le long de divers chemins communaux
Exercice 2007 - Décision et choix du mode de passation du marché

Cf délibé
- F Travaux d'entretien (égouttage) - Exercice 2007
Approbation des conditions et choix du mode de passation du marché.

Cf délibé
- G Entretien de divers cours d'eau - Exercice 2007
Approbation des conditions et choix du mode de passation du marché.

Cf délibé
- H Aménagement du parking situé aux abords de la crèche communale
Approbation des conditions et choix du mode de passation du marché.
Monsieur le Conseiller Manzini : pourquoi ne pas maintenir des espaces verts
à l'endroit ?

Monsieur le Président : il manque cruellement de places de parking en
centre-ville. Celles-ci ont été réalisées notamment à la demande du
personnel de la crèche.

Madame la Conseillère Roobaert : où va aller la pétanque ?

Monsieur le Président : il y a d'autres endroits dans l'entité.
Nous allons les rencontrer prochainement à ce sujet.

Monsieur le Conseiller Schollaert : pourquoi avez-vous fait appel à un auteur de projet ? Notre Directeur des Travaux n'aurait-il pu réaliser lui-même ces plans ?

Monsieur le Président : il a assez de travail et il fallait faire vite.
Il y a un gros gros problème de parking à l'endroit.
Et l'Assemblée d'adopter le projet précité par 19 voix pour et 2 contre des Conseillers Ecolo.

- I Travaux d'aménagements du bâtiment du presbytère d'Hennuyères pour le transformer en maison communale de l'accueil et de l'enfance et en appartement pour le desservant de la Paroisse.

Décision de principe

Approbation des conditions et choix du mode de passation des marchés.

Madame la Conseillère David : les intérêts communaux ont toujours voulu une crèche à Hennuyères. Mais nous aurions préféré un projet plus près de l'école.

Vous savez que nous pensions à des modules préfabriqués, tout équipés avant de construire un bâtiment en dur.

Par ailleurs, nous trouvons que le montant de l'estimation est énorme et vous n'aurez pas de subside !.

Monsieur le Président : vous savez bien que pour les bâtiments des crèches on ne peut obtenir des subsides de la Région Wallonne que si le montant total des travaux dépasse 1 million €.

Pour le fonctionnement, nous obtiendrons des aides de la Communauté Française.

Pour rappel, pour obtenir ces dernières, les travaux doivent absolument être terminés avant fin mars 2008.

Par ailleurs, si nous avons suivi votre proposition, finalement nous aurions payer 2 fois ; une première fois la location des modules et une deuxième fois le coût du bâtiment en dur.

Qui plus est , le fonctionnaire délégué de l'urbanisme nous avait dit que nous ne pourrions pas construire à cet endroit.

Monsieur le Conseiller De Smet : j'ai vu que vous alliez placer des panneaux solaires. De quel type ?

Monsieur l'Echevin Daye : il s'agit de produire de l'eau chaude. Le bâtiment de la cure est particulièrement bien situé par rapport au soleil.

Et l'Assemblée d'approuver le projet en question par 15 oui des Conseillers M.R. et P.S et 6 abstentions des I.C. / Ecolo.

Cf délibé

6 ACQUISITIONS

- A Acquisition de colombariums pour les cimetières de l'entité
Décision et choix du mode de passation du marché

Cf délibé

- B Installation d'un nouveau chauffage central au gaz dans le bâtiment de l'Académie de Musique et à l'E.I.C.B. rue Britannique
Décision et choix du mode de passation du marché - Approbation

Cf délibé

- C Acquisition de plusieurs ordinateurs avec écrans LCD pour l'E.I.C.B.
Décision de principe - Approbation des conditions et choix du mode de passation du marché.

Cf délibé

L'urgence est alors déclarée à l'unanimité des Membres présents, pour délibérer sur l'objet suivant qui ne faisait pas partie de l'ordre du jour de la présente réunion :

- D Acquisition d'un nouveau tracteur - faucheuse pour le service des Espaces Verts
Modification des clauses du cahier spécial des charges approuvé le 31 mai 2007 par le Conseil Communal. Approbation.
Monsieur le Président : vous vous souviendrez qu'en mai, vous aviez décidé le principe de l'acquisition d'un nouveau tracteur-faucheuse, pour le service des Espaces Verts.
A la réception des offres, nous constatons qu'il y a eu un problème lors de l'élaboration du cahier spécial des charges, les clauses techniques ayant été mal définies.
Après avoir modifié ces dernières, nous vous demandons donc de relancer l'appel de telle sorte que nous puissions encore adjuger avant la fin de cette année.
Et l'Assemblée unanime d'approuver cette proposition.

Cf délibé

- 7 GUICHET DE L'ENERGIE**
Convention entre la Région Wallonne et la Ville de Braine-le-Comte -
Avenant n° 17 - Approbation
- Cf délibé
- 8 PATRIMOINE COMMUNAL**
Convention d'occupation conjointe du presbytère d'Hennuyères
Décision du Collège Communal du 5 octobre 2007- Ratification.
Même vote que pour la réalisation des travaux : le projet de convention
d'occupation est approuvé par 15 voix pour des Conseillers M.R. / P.S. et 6
abstentions des Conseillers I.C. et Ecolo.
- 9 URBANISME**
Demande de permis pour la construction de 9 habitations, rue du
Goutteux
Elargissement du domaine public.
Aménagement et équipement de la voirie.
Examen et décision.
- Cf délibé
- 10 PERSONNEL ET MANDATAIRES**
Octroi de l'allocation de fin d'année - Décision de principe
- Cf délibé
- 11 ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL**
Cours philosophiques
Fixation du nombre de périodes pour l'année scolaire 2007-2008
- Cf délibé

12 PLAN COMMUNAL DE MOBILITE

Adoption du projet.
 Soumission à enquête publique
 Décisions

Cf délibé

13 SEANCE DU 30 AOUT 2007

Procès-verbal - Approbation.
 Après avoir tenu compte des remarques des Conseillers Schollaert et Manzini, les Membres du Conseil approuvent la rédaction du procès-verbal précité.

14 INTERPELLATIONS DE CONSEILLERS COMMUNAUX

Les Membres du Collège répondent alors aux interpellations :

- A du 24 octobre 2007 de Madame la Conseillère Karina DECORT
- emplacement pour handicapé rue d'Horrues, 39
 - chemin de Naast - Placement d'un miroir
 - travaux le long de la R.N. 533
 - permanences politiques à l'Hôtel de Ville de Braine-le-Comte
 - subside énergétique
 - sécurité pompier
 - cas du Barabarock's - Fermeture de cet établissement
 - groupe de travail sécurité
- B du 27 octobre 2007 de Madame la Conseillère DAVID
- invitation à la cérémonie des noces d'or et de la fête des nonagénaires
- C du 28 octobre des Conseillers MANZINI et CORBISIER
- A la demande expresse de Monsieur le Conseiller Manzini, il est décidé d'inviter Monsieur le Secrétaire Communal à reproduire in extenso les réponses à ses questions.
- Antenne G.S.M.
 Le Conseil retient la proposition de faire réaliser un cadastre des antennes G.S.M.
- Monsieur le Président propose que les services de Messieurs les Echevins Daye et Vastersaegher se concertent pour élaborer ce dernier.
- L'Assemblée marque également son accord pour solliciter des mesures de contrôle des antennes G.S.M. situées sur le territoire de la Ville.

- travaux à répétition rue des Dignes et rue du Viaduc
Monsieur l'Echevin Canart : effectivement il y a eu plusieurs travaux successifs qui ont été entrepris à l'endroit. Les premières ouvertures concernaient des sondages par les impétrants.
Il y a eu ensuite la pose du collecteur par l'entreprise Danheux et Maroye.
En ce qui concerne le passage pour piétons, ils attendent avant de le marquer de mettre la couche finale.
Dès demain, nous allons toutefois placer une couche provisoire pour le rétablir.

Monsieur le Président : pour rappel, ces travaux seront réalisés sous la surveillance de l'Intercommunale I.D.E.A.

- Odeurs persistantes à la Bibliothèque Communale
Monsieur l'Echevin Fievez : effectivement, ce problème existe là mais aussi au Centre Culturel.
Un test vient d'être fait par un officier préventionniste de notre service Incendie et il n'y a rien de tangible.
On suppose qu'un des riverain de la Grand-Place a une citerne percée et donc qu'il y a un léger écoulement à l'égout.
Nous allons continuer à investiguer pour retrouver la cause de ces désagréments.
- Eclairage défaillant à la chaussée de Mons
Monsieur le Président : à l'endroit, l'éclairage est géré par le M.E.T
Nous leur avons déjà envoyé plusieurs rappels !.

- D Du 29 octobre 2007 de Madame la Conseillère ROOBAERT
- permanences politiques
 - désorganisation du service population
 - travaux rue du Haut Bosquet

Le huis clos est alors prononcé pour la suite de l'examen des points prévus à l'ordre du jour :

HUIS CLOS

15 PERSONNEL COMMUNAL

Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un ouvrier qualifié D4
Décision

Cf délibéré

C C 29 octobre 2007

16 ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL - PERSONNEL

- A Désignation au 1^{er} octobre 2007 du personnel enseignant à titre temporaire dans le cadre de l'utilisation du capital-périodes pour l'année scolaire 2007-2008 . Décision.

Cf délibé

- B Ecole de Steenkerque
Octroi d'une disponibilité pour convenances personnelles à une institutrice maternelle. Décision.

Cf délibé

- C Nomination à titre définitif d'une maîtresse spéciale de religion protestante.

Cf délibé

L'urgence est alors prononcée pour délibérer sur les deux objets suivants qui ne figuraient pas à l'ordre du jour de la présente réunion :

- D Implantation d'Hennuyères
Notification du congé de maladie d'une institutrice primaire.
Désignation d'une remplaçante à titre intérimaire.

Cf délibé

- E Notification du congé de maternité d'une institutrice maternelle.
Désignation à titre intérimaire de deux remplaçantes - Décision

Cf délibé

17 ECOLE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE - PERSONNEL

- A Désignations de chargés de cours à titre temporaire pour l'année scolaire 2007-2008 - Décision

cf délibé

B Nomination de chargés de cours.
Décision

Cf délibé

C Démission d'un chargé de cours
Admission à la pension

Cf délibé

18 ACADEMIE DE MUSIQUE - PERSONNEL
Nomination à titre définitif de professeurs
Décision

Cf délibé

19 INSTITUT TECHNIQUE COMMUNAL MIXTE. PERSONNEL
Démission d'une monitrice de stage
Admission à la pension.

Cf délibé

20 CORPS DES SAPEURS-POMPIERS - PERSONNEL
A Nomination d'un sous-lieutenant à titre stagiaire
Monsieur le Conseiller Schollaert : comment devons-nous voter pour ce point
Là ?

Monsieur le Secrétaire Communal : s'agissant d'un concours, le Conseil
Communal est appelé à voter par oui, par non ou par abstention pour le 1^{er}
lauréat de cette épreuve de recrutement.
Il n'y a pas d'autre alternative.

Monsieur le Conseiller De Smet : pourquoi un concours ?

Monsieur le Secrétaire Communal : parce que la loi ne permet pas de faire
autrement.
Et l'Assemblée d'adopter la résolution suivante :

Cf délibé

- B Démission d'un sapeur-pompier effectif
Cf délibé
- C Démission d'un sapeur-pompier stagiaire
Cf délibé
- 21 CONSEIL CONSULTATIF DES SENIORS**
Désignation des Membres du bureau.
Cf délibé